



OFFRE D'ACHAT VIAGER

1) Madame/Monsieur

Domicilié(e) :

Téléphone : Adresse e-mail :

Numéro national : Régime matrimonial :

Date de naissance : Lieu de naissance :

2) Madame/Monsieur

Domicilié(e) :

Téléphone : Adresse e-mail :

Numéro national : Régime matrimonial :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Le Notaire désigné, en cas de vente, est Maître à

**Déclare(nt) prendre l'engagement ferme, définitif et irrévocable de se porter acquéreur du bien immeuble
situé à :**

Viager libre

Viager occupé

Le prix principal offert pour l'acquisition de l'immeuble pour quitte et libre de tous priviléges, hypothèques et charges quelconques, dans l'état où il se trouve, sans garantie de contenance ni de vices cachés, tous frais, droits quelconques et honoraires notariaux non compris est fixé à :

Valeur vénale : euros, Bouquet de euros,

Rente de euros par mois pendant une durée

Rente indexable oui non sur base de l'indice

Rente réversible sur les têtes oui non

Prise en charge des frais d'agence immobilière par l'acheteur selon contrat établi avec le vendeur, à savoir 5% HTVA sur la valeur vénale du bien, soit 6,05 % TVA comprise.

Et à propos duquel, l'offrant déclare et confirme avoir reçu toutes les informations administratives et tous les documents utiles.

Le bien lui a été proposé par l'agence l'équipe immobilière.

Une garantie équivalente à euros sera versée à la signature du compromis de vente, le solde du prix étant payable à la signature de l'acte authentique de vente. Si le propriétaire vendeur s'opposait à la signature de l'acte authentique, pour quelque motif que ce soit, le montant versé sera intégralement remboursé à l'acheteur.

La présente offre est valable jusqu'au et ne peut être unilatéralement retirée par l'offrant avant cette date.

Le refus de l'offre par le propriétaire n'ouvre, au profit de l'offrant, aucun droit à une quelconque indemnité.

L'acceptation éventuelle de l'offre sera valablement notifiée à l'offrant dans le délai de validité de celle-ci par :

Email :

L'offrant ayant été parfaitement informé sur l'immeuble, la présente offre est émise sans réserves.

En cas d'acceptation de celle-ci, le transfert de propriété, des risques et la prise de jouissance du bien n'auront lieu qu'à la signature de l'acte authentique.

En cas d'acceptation, les parties s'engagent, solidairement et indivisiblement le cas échéant, à signer un compromis de vente, qui ne conditionne pas le caractère parfait de la vente, dans les meilleurs délais.

En faisant la présente offre, le soussigné déclare :

- Avoir visité et examiné le bien et vérifié personnellement l'exactitude de toutes les informations diffusées, conscient que l'information diffusée (par exemple sur internet) est générée semi-automatiquement et peut contenir des erreurs ou des imprécisions.
- Etre conscient que **le propriétaire reste libre d'accepter ou de refuser la présente offre et que l'agence immobilière n'a aucun pouvoir de décision** à cet égard ni aucun devoir d'information sur l'évolution des offres.
- Etre informé que ses *données personnelles sont conservées par l'agence immobilière aussi longtemps que nécessaire pour le suivi de l'offre ; elles sont transmises au vendeur avec l'offre et, en cas d'acceptation, utilisées pour la rédaction du compromis. Avoir un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité, et vous pouvez déposer une plainte auprès de l'autorité de protection des données.*

Fait à, le

L'OFFRANT
Signature(s)

Pour acceptation, Fait à, le

LE PROPRIETAIRE
Signature(s)

Vous avez en tant qu'acquéreur fait une offre ferme, qui a été acceptée par le vendeur. Afin de pouvoir rédiger le compromis, nous, l'équipe immobilière, vous demandons de fournir un certain nombre de données personnelles. Nous agissons alors en tant que **responsables du traitement**.

Les données personnelles que vous nous communiquerez ne seront utilisées que pour la rédaction du compromis ou dans le cadre des obligations légales à cet égard telles que, par exemple, la législation anti-blanchiment. Elles ne seront ensuite conservées que dans le cadre des dispositions légales, incluant notre responsabilité contractuelle et extracontractuelle. Ces données personnelles seront supprimées par la suite. En tant qu'agents immobiliers, notre devoir de discrétion vous offre une garantie supplémentaire.

Nous transmettrons le projet de compromis au notaire que vous aurez désigné. Après la signature du compromis, celui-ci est envoyé aux notaires concernés pour leur permettre de rédiger l'acte notarié. Ils deviennent responsables des données personnelles qui leur sont transmises.

En ce qui concerne ces données personnelles, vous avez un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition, d'effacement et de portabilité. Tous ces droits ne s'appliquent pas dans ce cas. Vous avez le droit de déposer une plainte auprès de l'autorité de protection des données (nous préférions bien entendu que vous nous informiez de votre problème au préalable, afin de nous permettre d'y trouver une solution).